



## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DU 7 SEPTEMBRE 2022

### **1. Ouverture de l'assemblée**

M<sup>me</sup> Isabelle Corriveau, directrice de l'école, souhaite la bienvenue aux parents présents à l'assemblée.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

M<sup>me</sup> Émilie Gagné fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M<sup>me</sup> Eve-Lyne St-Hilaire et appuyé par M. Martin Frégeau d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### **3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 29 septembre 2021**

M<sup>me</sup> Émilie Gagné fait la lecture du procès-verbal. Elle demande que soit apportée la modification suivante :

- ajustement du nom de M<sup>me</sup> Gagné qui se fait appeler M<sup>me</sup> Tremblay à quelques endroits dans le document.

Il est proposé par M. Pierre Leclerc et appuyé par M<sup>me</sup> René Laroche d'adopter le procès-verbal tel que présenté avec la modification apportée par M<sup>me</sup> Gagné.

### **4. Rapport annuel du Conseil d'établissement 2021-2022**

En tant que présidente du conseil d'établissement 2021-2022, M<sup>me</sup> Émilie Gagnée présente le rapport annuel qui avait été remis en fin d'année.

### **5. Mot de la direction**

M<sup>me</sup> Corriveau, directrice de l'école de la Pléiade, se présente aux parents. Elle nomme la thématique retenue pour l'année 2022-2023. Celle-ci abordera les contes. L'organisation scolaire pour cette année est également présentée aux parents. Considérant que celle-ci intègre des classes à degrés multiples, M<sup>me</sup> Corriveau invite les parents qui auraient des inquiétudes ou des questionnements à contacter l'enseignant(e) de leur enfant. Si plusieurs parents manifestent des questionnements, un suivi sera assuré directement par l'école dans le cadre d'une rencontre d'information. M<sup>me</sup> Corriveau mentionne également que le projet éducatif sera

révisé cette année en vue d'une adoption en décembre 2023. Elle souligne que l'école de la Pléiade se démarque face à une augmentation importante des résultats scolaires des élèves dans les quatre dernières années. Dans le cadre de la révision du projet éducatif, un comité de pilotage a aussi été mis en place afin de cibler les nouveaux objectifs de travail et ainsi mettre en place les mesures nécessaires pour continuer d'améliorer les résultats des élèves.

Finalement, les parents intéressés à s'impliquer et à faire du bénévolat dans l'école sont invités à communiquer avec le secrétariat afin d'être mis en contact avec l'organisme de participation de parent (OPP).

## **6. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents**

### **6.1 Postes à pourvoir au conseil d'établissement**

M<sup>me</sup> Corriveau explique le fonctionnement mis en place puisque plusieurs postes sont à combler pour cette année. D'abord, deux postes d'une durée de deux ans doivent être mis en élection. Il y a également un poste d'un an de disponible. De plus, la loi prévoit que l'assemblée nomme deux parents substitués qui pourront siéger en cas d'absence d'un parent à une rencontre. Pour l'élection, les parents peuvent proposer un candidat ou puisque les parents ne se connaissent pas nécessairement beaucoup entre eux, les personnes intéressées peuvent se proposer directement.

Avant de procéder aux élections, M<sup>me</sup> Corriveau explique la mission du conseil d'établissement, ses principaux pouvoirs et son fonctionnement. Elle se propose comme présidente d'élections.

### **6.2 Élections au conseil d'établissement**

M<sup>me</sup> Corriveau invite les parents à se proposer directement ou à proposer un parent. Cinq parents se proposent pour siéger sur le conseil d'établissement de cette année. Les élections sont ouvertes pour déterminer l'attribution des postes à pourvoir. Les parents sont invités à voter pour 3 représentants. M<sup>me</sup> Corriveau propose que les deux parents qui remporteront le plus de votes obtiennent les mandats de deux ans. Par la suite, le troisième parent qui aura le plus de votes obtiendra le mandat d'une année alors que les deux autres parents à s'être présentés seront nommés substitués, s'ils le désirent toujours.

À l'issue du processus d'élections, M<sup>me</sup> Eve-Lyne St-Hilaire et M. Simon Gagnon sont élus pour des mandats de 2 ans.

M. Jérémie Robert est élu pour un mandat d'une année.

M. Martin Frégeau et M. Marc Éric Lonfo Fotio sont élus pour les mandats de substitués.

M<sup>me</sup> Corriveau félicite les parents élus et les remercie pour leur implication à la vie de l'école.

### **6.3 Élection d'un représentant et son substitut au comité de parents**

M<sup>me</sup> Corriveau explique le rôle du représentant au comité de parents ainsi que le rôle de l'assemblée pour son élection. Elle invite les parents membres du CÉ à soumettre leur candidature ou à proposer quelqu'un. M<sup>me</sup> Eve-Lyne St-Hilaire est la seule à se proposer. Elle est donc élue par acclamation. Pour le poste de substitut, M<sup>me</sup> Aude Viaud est la seule à se proposer. Elle est également élue par acclamation.

M<sup>me</sup> Corriveau félicite et remercie M<sup>me</sup> Eve-Lyne St-Hilaire et M<sup>me</sup> Aude Viaud pour leur implication au sein du comité de parents du centre de services scolaire des Premières-Seigneuries.

### **7. Présentation du personnel et levée de l'assemblée**

M<sup>me</sup> Corriveau présente les membres du corps enseignant. Elle rappelle aux parents d'enfant de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année qu'ils sont invités à rencontrer l'enseignant(e) de leur enfant à la fin de l'assemblée dans le cadre des rencontres de début d'année.

La levée de l'assemblée est proposée par M<sup>me</sup> Aude Viaud et appuyée par M. Simon Gagnon.



Cindy Deshaies-Girouard  
Secrétaire